MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Creuse

Commune : Ars Le Bourg

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Barthélemy

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Barthélemy

Protection : classement

Arrêté : classement le 21/03/1983

Étendue de la protection : Eglise (cad. ZI 43) : classement par arrêté du 21 mars 1983

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.